

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 23 avril 2018

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le greffier	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codioc de la GRC	
7.2 Audience publique - modifications – Arrêté Z-9(2017) concernant le plan d'aménagement municipal et Arrêté de zonage Z-10(2017)	5 - 15
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire tenue le 9 avril 2018	16 - 18
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Culture, loisirs et vie communautaire	
10.1.1 Demande d'exemption – Arrêté S-9 interdisant les bruits excessifs – événement spécial	19 - 25

10.1.2	Achat d'une mini excavatrice	26 - 33
10.2	Ingénierie	
10.2.1	Autorisation de signature – entente de services – Commission des eaux usées du Grand Moncton	34 - 54
10.2.2	Adjudication de marché – projet de reconstruction – rue Industrial	55 - 61
10.2.3	Adjudication de marché – projet de prolongement – rue du Collège – phase 2	62 - 68
10.3	Travaux publics	
10.3.1	Achat d'un tracteur pour trottoirs	69 - 76
10.3.2	Adjudication de marché - station de pompage - Fox Creek	77 - 87
11.	Arrêtés municipaux	
12.	Avis de motion	
13.	Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil	
14.	Levée de la réunion	

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Demande d'exemption – Arrêté S-9 interdisant les bruits excessifs – événement spécial
Date: le 23 avril 2018

Que, conformément à l'article 4 de l'Arrêté S-9 interdisant les bruits excessifs, le conseil autorise une exemption audit arrêté en vue de permettre la tenue d'un spectacle de musique au stationnement du Centre Arthur-J.-LeBlanc le samedi 9 juin 2018 de 22 h jusqu'à 1 h 30 le dimanche 10 juin 2018.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.2
Titre: Achat d'une mini excavatrice
Date: le 23 avril 2018

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat d'une mini excavatrice avec accessoires, modèle Kubota, pour le Secteur des installations récréatives à *Nova International Ltd.*, conformément à sa proposition en date du 4 avril 2018, au coût de 99 180,00 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-20-12-7900 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement).

Que le conseil autorise en plus un transfert budgétaire d'une somme de 15 000 \$ du compte no 1-2-70-80-3000 (Budget de fonctionnement général - terrains sportifs) au compte no 1-2-70-84-2565 (Budget de fonctionnement général - programme de remplacement d'équipement).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: Autorisation de signature – entente de services – Commission des eaux usées du Grand Moncton
Date: le 23 avril 2018

Que le conseil autorise les signataires municipaux à signer l'entente de services conclue entre la Ville de Dieppe, la Ville de Moncton, la Ville de Riverview et la Commission des eaux usées du Grand Moncton.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.2
Titre: Adjudication de marché – projet de reconstruction – rue Industrial
Date: le 23 avril 2018

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Reconstruction - rue Industrial - 2018 » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Dexter Construction Company Limited*, au coût de 1 721 350 \$ (plus TVH), adjuge également le marché visant les services d'ingénierie relatifs à ce projet à *exp Services Inc.*, au coût de 135 000 \$ (plus TVH) et autorise que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 3-3-35-58-7639 (Budget d'immobilisation général - Reconstruction - rue Industrial) et le compte no 4-3-90-58-7639 (Budget d'immobilisation des services d'eau et d'égout - Reconstruction - rue Industrial).

Que le conseil autorise un transfert budgétaire au montant de 915 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8920 (Fonds de réserve général) au compte no 3-3-35-58-7639 (Budget d'immobilisation général - Reconstruction - rue Industrial) et un transfert budgétaire au montant de 660 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8940 (Fonds de réserve d'immobilisation des services d'eau et d'égout) au compte no 4-3-90-58-7639 (Budget d'immobilisation des services d'eau et d'égout - Reconstruction - rue Industrial).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.3
Titre: Adjudication de marché – projet de prolongement – rue du Collège – phase 2
Date: le 23 avril 2018

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Prolongement - rue du Collège - phase 2 » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Modern Construction (1983) Limited*, au coût de 2 945 200 \$ (plus TVH), adjuge également le marché visant les services d'ingénierie relatifs à ce projet à *WSP Canada Inc.*, au coût de 245 000 \$ (plus TVH), et autorise que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 3-3-35-58-7637 (Budget d'immobilisation général - extension - rue du Collège - phase 2) et le compte no 4-3-90-58-7637 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - extension - rue du Collège - phase 2).

Que le conseil autorise en plus un transfert budgétaire d'une somme de 200 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8940 (Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout) au compte no 4-3-90-58-7637 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - extension - rue du Collège - phase 2).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Achat d'un tracteur pour trottoirs
Date: le 23 avril 2018

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat d'un tracteur pour trottoirs avec souffleuse à neige, modèle Maclean MV4, pour le Service des travaux publics à *MacFarlands Limited*, conformément à sa proposition en date du 10 avril 2018, au coût de 119 315,00 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-20-12-7900 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.2
Titre: Adjudication de marché - station de pompage - Fox Creek
Date: le 23 avril 2018

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé « Station de pompage - Fox Creek » au soumissionnaire le moins-disant, soit *Camille Leger Ltd.*, au coût de 562 110,00 \$ (plus TVH), autorise la firme *Crandall Engineering Ltd.* à entreprendre les services d'ingénierie relatifs à ce projet, au coût de 47 000,00 \$ (plus TVH), et autorise également que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 4-3-90-58-7717 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - station de pompage - Fox Creek).

Que le conseil autorise en plus les transferts budgétaires suivants :

- 455 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8940 (Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout) au compte no 4-3-90-58-7717 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - station de pompage - Fox Creek); et

- 185 000 \$ des fonds initialement destinés au projet intitulé : « Édifice pour la qualité de l'eau » du compte no 7-4-20-12-8940 (Fonds de réserve d'immobilisation d'eau et d'égout) au compte no 4-3-90-58-7717 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - station de pompage - Fox Creek).